

RENOVATION DES REFERENTIELS DE DIPLOMES

Baccalauréat Professionnel CGEA Brevet Professionnel REA

NOTE DE CADRAGE

Préambule :

Le 4^{ème} schéma prévisionnel national prévoit la mise à jour du référentiel du métier de « responsable d'exploitation agricole ».

Il s'agit de prendre en compte les nouveaux savoirs et compétences « indispensables à l'exercice d'un métier en pleine évolution et au développement de l'emploi salarié. Ainsi, à côté des compétences liées aux pratiques professionnelles et à la gestion de l'entreprise, de nouveaux savoirs seront à intégrer dans la formation : la communication sur les produits et sur le métier, la gestion des ressources humaines, le droit du travail, la prise de décision, la connaissance des filières de transformation ainsi que les approches liées à la qualité »¹.

Il s'agit également de « favoriser l'accueil, dans les formations du secteur de la production, de jeunes non issus de familles d'agriculteurs en adaptant les modalités pédagogiques »¹.

Comme le 4^{ème} schéma, le rapport établi par F.Grosrichard (« L'enseignement agricole au cœur de la modernité rurale ») pointe la nécessité d'adapter la formation des agriculteurs aux spécificités des territoires dans lesquels ils exerceront leur activité. Il souligne également l'ouverture nécessaire des programmes aux usages non alimentaires des produits agricoles.

Enfin le schéma prend en compte le développement de la formation tout au long de la vie² invitant à identifier clairement les compétences professionnelles ciblées par ces formations.

En 1990, le BP REA³ a été mis en place pour répondre au besoin de diplôme de niveau IV spécifique à la formation continue, au travers notamment des unités capitalisables (UC), permettant une individualisation des parcours de formation et une possibilité d'acquisition progressive du diplôme ainsi qu'une adaptation locale.

En 1996, le Bac Pro CGEA⁴ a pris le relais du Brevet de Technicien Agricole « Production » comme formation pivot de la capacité professionnelle. Le nouveau diplôme affirmait son caractère professionnel à travers l'importance accordée aux séquences de formation en entreprise, la participation marquée des professionnels à l'évaluation, sa déclinaison en 4 options caractérisées par le type de productions : productions animales, productions végétales, production du cheval, vigne et vin.

Ces deux diplômes sont très proches dans leurs finalités : formation de jeunes et d'adultes les rendant aptes à exercer des activités professionnelles hautement qualifiées dans les exploitations agricoles, notamment en tant que responsable d'exploitation ou de salariés.

Ces diplômes confèrent la qualification professionnelle nécessaire à l'octroi des aides à l'installation. Ils diffèrent par leurs conditions d'accès, leurs modalités de certification et de mise en œuvre.

Actuellement, seul le baccalauréat professionnel prévoit la possibilité de poursuites d'études en BTSA.

Avant de préciser les objectifs et le cadre des travaux de rénovation à effectuer, il apparaît nécessaire de caractériser l'évolution du contexte et ses conséquences sur le métier de responsable d'exploitation agricole ou de salarié.

1 EVOLUTION DU CONTEXTE des exploitations agricoles⁵

1-1 PRINCIPALES TENDANCES D'EVOLUTION DU SECTEUR AGRICOLE EN FRANCE

Une population active agricole qui décroît et se modifie sociologiquement

Au dernier recensement général de l'agriculture, on comptait environ 663 800 exploitations agricoles.

Le visage de l'installation a changé : 30% des personnes qui s'installent le font hors d'un cadre familial, 40% d'entre eux ont eu une première expérience professionnelle non agricole et 35% des installations en 2000 s'effectuent sans aides.

Une mondialisation des échanges de produits agricoles qui devient structurelle

Dans ce contexte l'agriculteur est de plus en plus souvent au contact direct de fournisseurs ou clients internationaux. Il inscrit ses stratégies dans les évolutions économiques européennes et internationales.

L'augmentation des volumes de production ne suffit plus à compenser la variation des prix. La baisse des prix semble une tendance durable pour de nombreuses productions.

On peut considérer que, pour l'agriculteur, un des enjeux essentiels est de construire le lien de son activité de production au marché et ainsi de maîtriser la fonction de commercialisation quels que soient les circuits développés (circuits courts, intégrés ou marchés internationaux).

L'affirmation de la place particulière qu'occupe l'agriculture dans la société

L'agriculture a une mission primordiale : nourrir les hommes, en quantité et en qualité.

Elle joue aussi un rôle central dans de nombreuses questions de société, notamment : l'environnement, l'aménagement du territoire, la gestion de l'eau, la biodiversité, le bien être animal, l'alimentation, les bio-énergies, ce qui place l'agriculteur face à de grandes responsabilités citoyennes.

Un élargissement de la notion d'activité agricole

¹ En référence au 4^{ème} schéma prévisionnel national de formation (SPNF)

² Droit individuel à la formation (DIF), contrats de professionnalisation, VAE

³ Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole

⁴ Baccalauréat Professionnel Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole

⁵ d'après l'étude préalable à l'actualisation des référentiels réalisée en 2005 par des DRIF et l'ENESAD Octobre 2005.

La nature « agricole » du travail évolue et les récentes évolutions législatives prennent en compte le développement de la pluriactivité dans le prolongement de l'acte de production. La notion d'activité agricole s'étend à la production de services et à la production à usage non alimentaire.

La main d'œuvre agricole, une ressource rare

Le passage progressif d'une mobilisation d'une main d'œuvre familiale ou de voisinage en fonction des besoins, à une disponibilité limitée compensée par le recours au salariat, aboutit à faire du travail un des premiers facteurs limitant de l'activité d'agriculteur.

Un rapport au travail différent

La distance croissante entre sphère professionnelle et sphère familiale ou personnelle rend essentiellement la question des relations au travail tant dans leur dimension organisationnelle qu'humaine.

Une agriculture confrontée à une exigence normative

Ces dernières années, les attentes de la société vis-à-vis des activités agricoles se sont considérablement renforcées et le législateur, tant au niveau européen qu'au niveau national, en a tenu compte. Beaucoup de ces attentes se traduisent par un accroissement du nombre de réglementations, de normes et par des engagements individuels ou collectifs. Il convient de donner aux futurs agriculteurs et aux élèves une approche du cadre réglementaire dans lequel s'inscrit leur activité.

Des modalités de production diversifiées

L'agriculture produit de multiples façons, pour répondre aux besoins des citoyens et aux nouvelles exigences induites en matière d'environnement et d'alimentation : agriculture biologique, raisonnée, dans tous les cas avec une exigence de développement durable.

Une identité professionnelle reconnue

La définition actuelle de l'activité agricole dans le code rural et les lois d'orientation agricole confirment une identité agricole fondée sur sa relation au vivant : production et protection de l'environnement sont au cœur du métier d'agriculteur.

1.2 EVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIE EN AGRICULTURE⁶

Le travail salarié occupe une place grandissante dans les exploitations agricoles. En 2003, 28% du travail agricole a été réalisé par des salariés, et 60% du temps de travail s'est déroulé dans le cadre d'un CDI.

Sur un million de salariés agricoles, 25% ont plus de 40 ans et le renouvellement des générations reste à prévoir.

La production est le premier secteur de main d'œuvre agricole. Par ailleurs, le paysage, les entreprises de travaux agricoles et les organismes professionnels sont les secteurs les plus dynamiques pour l'emploi des salariés.

1.3. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU METIER DE RESPONSABLE D'EXPLOITATION AGRICOLE

Face à ces évolutions, il semble important de proposer une approche renouvelée des fonctions suivantes :

⁶ Extraits du recueil des données sur le travail en agriculture (FNSEA Sous direction Emploi-Formation) et sources AGRESTE, CCMSA

- fonction de pilotage et de gestion
- fonction commerciale
- fonction d'organisation et de gestion de l'information
- fonction de gestion des ressources humaines.

Outre ces quatre fonctions, la fonction de production reste bien au cœur du métier d'agriculteur. Non seulement elle constitue encore la référence identitaire de base, mais sa maîtrise est elle aussi largement modifiée par les mutations décrites en amont.

Une exploitation agricole « intégrée » dans des organisations collectives et administratives plus ou moins formelles

L'analyse des décisions de l'agriculteur montre que, la plupart du temps, celui-ci est intégré dans des réseaux de relations plus ou moins contraignantes. Il lui faut donc chercher à comprendre et à maîtriser l'équilibre global et la place de son exploitation dans un ensemble plus vaste.

C'est en agissant au niveau collectif sur cet ensemble qu'il trouve la capacité de piloter son propre système.

L'organisation du travail : une gestion des ressources humaines entre la famille, l'association et le salariat

La réduction de la main d'œuvre agricole, le changement de nature du travail et la conception contemporaine du travail font de l'organisation du travail un enjeu essentiel.

Dans ce contexte l'agriculteur doit donc composer avec d'autres personnes (famille, conjoint, salarié(s)).

La prévention des risques

Les mesures de prévention et d'hygiène et de sécurité au travail sont renforcées quelle que soit l'activité à réaliser.

Une généralisation des formes de contractualisation : négociation et responsabilité

Au-delà de la position des exploitations dans des organisations intégratrices plus ou moins formelles et de son impact sur l'exercice du métier, une autre notion doit être mise en avant : celle de contractualisation.

L'organisation sociale et économique traditionnelle de l'activité agricole (foncier, commerce, échanges de travail, mise en commun de moyens, transmission, etc.) reposant sur des relations de proximité (souvent familiales ou interpersonnelles) tend à être remplacée par des formes beaucoup plus anonymes et institutionnelles (sociétés, administrations, organisations) qui ne peuvent pas reposer sur de simples relations de confiance si nécessaires soient elles.

De plus, l'agriculteur sera confronté à la nécessité de trouver des débouchés et d'utiliser des compétences extérieures : dans tous les cas, la capacité de négociation sera essentielle.

Une activité qui dépend de plus en plus de la production et de l'utilisation optimale d'informations de nature et d'origine variées

Que ce soit pour se positionner dans la logique des marchés, pour optimiser la conduite de ses activités ou bien encore pour s'inscrire dans un réseau local, la maîtrise de

l'information et sa compréhension deviennent, pour l'agriculteur, un facteur de réussite tout aussi essentiel que la performance technique.

La maîtrise de ces outils et l'utilisation de ces informations peut probablement réorganiser une partie de la formation des futurs agriculteurs.

1.3 – CONSEQUENCES DE CES EVOLUTIONS EN TERME DE COMPETENCES

Au vu de ces évolutions récentes, cinq champs de compétences doivent être réinvestis au regard de l'activité conduite dans une exploitation agricole :

- Des compétences techniques fortes en « cœur de métier ».
- Des compétences en commercialisation et négociation qui nécessitent une connaissance des marchés
- Des compétences relationnelles et une solide culture générale
- Des compétences en organisation du travail et gestion des ressources humaines
- Des compétences en matière d'autonomie et aptitudes à la prise de responsabilité

La nature très différente des compétences visées, leur ampleur, la diversité des publics formés rendent les objectifs de formation difficiles à atteindre dans leur totalité. Des choix devront être effectués lors de l'écriture du référentiel, rendant indispensable l'élaboration de parcours de formation.

Ainsi, ces diplômes ouvrent l'accès à la profession de responsable d'exploitation agricole et d'ouvrier hautement qualifié, les compétences du professionnel accompli ne pouvant être acquises que par un parcours de formation complété par une indispensable confrontation à l'expérience professionnelle et par les apports de la formation tout au long de la vie.

2 Cadrage des travaux de rénovation des diplômes

2-1 OBJECTIFS A ATTEINDRE

A partir des éléments de contexte précédent, la rénovation des référentiels de diplômes devra permettre :

- **D'apporter une réponse adaptée aux attentes des jeunes et adultes**, quelle que soit leur origine (issu ou non du milieu agricole) et quel que soit leur projet d'insertion professionnelle en agriculture (installation à court ou moyen terme, salariat, poursuite d'études)
- **De mettre en cohérence les objectifs, les contenus des formations** avec les évolutions en cours de l'agriculture et leurs conséquences sur les métiers de responsable d'exploitation agricole et d'ouvrier hautement qualifié.
- **De définir un tronc commun offrant au futur diplômé un corps de connaissances** lui permettant de se poser les questions essentielles à chaque étape de son parcours professionnel, et de rechercher une formation complémentaire pour l'atteinte de ses objectifs.
- **De mieux articuler, formations, modalités de délivrance des diplômes et évolutions du parcours à l'installation** des jeunes ou adultes souhaitant s'installer à court terme

2-2 ELEMENTS DE CAHIER DES CHARGES

Les finalités de chacun des diplômes restent inchangées de même que leurs intitulés et les conditions d'accès à la formation.

Les passerelles entre ces deux diplômes seront étudiées.

Les évolutions proposées doivent s'inscrire dans le cadre du décret portant règlement général du BAC PRO co-signé avec l'éducation nationale. Pour le BP REA il est possible d'envisager une modification du décret portant création du BP REA.

Dans la perspective ouverte par la rénovation des BPA (niveau 5), la rénovation de ces diplômes s'appuiera sur une approche en terme de compétences.

221/ référentiel professionnel et de compétences du métier d'exploitant agricole et d'ouvrier hautement qualifié

Les référentiels professionnel et de compétences sont communs aux deux diplômes. La différenciation des fonctions d'exploitant agricole, de salarié responsable d'exploitation (ou d'un secteur d'exploitation) et d'ouvrier hautement qualifié devra être identifiée, si nécessaire.

L'élaboration **du référentiel professionnel** devra s'effectuer à partir du référentiel existant et des travaux déjà réalisés complétés par des investigations de terrain en région afin de définir :

- le contexte et les évolutions
- le descriptif de l'emploi
- le descriptif des activités

Il sera complété par un **référentiel de compétences** identifiant les principales situations professionnelles significatives au regard des compétences clés qu'il convient de retenir pour élaborer les référentiels de formation et d'évaluation.. Ces situations seront décrites à travers : les buts de l'activité, les conditions d'exercice de l'activité, les niveaux de responsabilité et d'autonomie, les savoirs, les savoir-faire de base et ceux consolidés par l'expérience, les comportements professionnels attendus et les indicateurs de réussite. Elles mettent ainsi en évidence les conditions requises pour l'exercice de l'activité.

222/ architecture de la formation Bac Pro CGEA

L'architecture du Bac Pro rénové devra être raisonnée en respectant les éléments de grille horaire suivants :

1680 h de formation en établissement (30 h/semaine sur 56 semaines) dont :

- 1036 h en classe entière
- 420 h groupes à effectifs réduits
- 224 heures de pluridisciplinarité

14 à 16 semaines de stages (dont 12 semaines prises sur la scolarité)

Options :

En fonction de l'évolution du référentiel professionnel et de l'écriture du référentiel de compétences, la délimitation actuelle des options peut être reconsidérée si nécessaire, tout comme le périmètre des modules professionnels, sous réserve qu'ils ne soient pas communs aux autres baccalauréats professionnels.

Il conviendra de rechercher des possibilités **d'adaptation de l'architecture** des référentiels de formation et d'évaluation et des modalités de stages en entreprises, **au projet d'établissement** donnant ainsi **une marge d'initiative locale**.

Les contenus devront s'articuler au mieux avec ceux des modules des différents BEPA du secteur production conduisant à ce Bac Pro, notamment afin d'éviter les redondances.
De même une réflexion devra être faite sur les pré-requis nécessaires pour la poursuite d'études en BTSA.

223/ référentiel d'évaluation

L'évaluation en situation professionnelle sera renforcée.

Dans les deux diplômes une partie de la formation sera dispensée en milieu professionnel. Elle fera l'objet de l'apprentissage d'une démarche de validation d'acquis de l'expérience.

A/ Bac Pro CGEA :

Toute évolution devra respecter le règlement général (décret) et proposer la même répartition entre CCF/ épreuves ponctuelles terminales.

Il sera important de conserver une place privilégiée à **l'évaluation des compétences professionnelles**, sans pour autant négliger l'évaluation des autres dimensions de la formation du titulaire de ce baccalauréat : formation générale, technologique, citoyenne. De la même façon on veillera à maintenir en épreuves terminales des modalités proches de véritables mises en situation.

B/ BP REA:

Une évolution de la structuration sera à rechercher **pour renforcer l'entrée par les compétences professionnelles** et permettre une amélioration de la prise en compte, dans le parcours de formation, de l'expérience acquise ou en cours d'acquisition dans le cadre de la formation par apprentissage notamment.

La structuration des UC devra traduire une plus grande proximité du travail, tout en offrant une réponse pédagogique adaptée à la fois aux adultes ayant une expérience professionnelle dans d'autres secteurs et aux autres apprenants n'ayant pas mené à terme leur formation initiale ou ayant d'autres parcours.

Une période de formation sera réalisée en milieu professionnel.

Cette structuration des UC prendra aussi en compte la rénovation des BPA afin de permettre les articulations possibles entre formations.

Le cas échéant un arrêté spécifique à cette option sera pris pour permettre une adaptation au nouveau cadre de la formation tout au long de la vie.

224 / Calendrier

Les référentiels devront être terminés pour la fin février 2007 afin de permettre le passage dans les instances au 3^{ème} trimestre.

Tableau ci-joint à titre indicatif